

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No.: 35

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE RELEASE: LE 16 MARS 1982

MISSION MINISTÉRIELLE POUR PROMOUVOIR LES RELATIONS CANADO-JAPONAISES

L'honorable Ed Lumley, ministre du Commerce, est arrivé hier au Japon pour un séjour de quatre jours pendant lesquels il aura des entretiens commerciaux avec des ministres japonais, dont M. Shintaro Abe, ministre du Commerce international et de l'Industrie, ainsi qu'avec des cadres supérieurs du gouvernement et du secteur privé.

M. Lumley a dit que la mission porterait sur trois sujets principaux: les mesures récentes de libéralisation du commerce, l'industrie automobile et le commerce multilatéral dans son ensemble.

Une cinquantaine de personnes d'affaires des secteurs de l'alimentation, des produits forestiers et de la technologie de pointe accompagnent M. Lumley.

Le groupe de la technologie de pointe sera representé par 18 sociétés dans les domaines de l'aérospatiale, des télécommunications, de l'informatique et de l'off-shore. Dans le secteur de l'alimentation, environ 35 sociétés canadiennes et cinq associations commerciales nationales présenteront leurs produits au FOODEX 82, sous l'égide du gouvernement canadien. Cette grande exposition se tient à Tokyo.

Monsieur Lumley a fait remarquer que les sociétés canadiennes qui l'accompagnent au Japon "tenteront d'exploiter au maximum leur potentiel de ventes et qu'elles pourraient profiter d'entreprises en co-participation, d'accords de licences ou d'autres genres de coopération industrielle avec les Japonais.

Même si la CEE et le Congrès américain ont déjà fait de nombreuses déclarations négatives sur les mesures japonaises de libéralisation annoncées plus tôt cette année, M. Lumley a déclaré ne pas avoir de jugement préalable à porter avant d'avoir sondé de première main les nouvelles possibilités d'exportation vers le Japon avec les personnes d'affaires qui l'accompagnent.

Le Ministre a dit qu'il appuierait les efforts de promotion du secteur de l'alimentation et qu'il soulèverait les problèmes en instance regardant l'accès au marché (contingentements des produits agricoles et halieutiques) auprès des ministres responsables à Tokyo.

Le secteur forestier fera aussi l'objet de l'attention du Ministre, qui demandera la suppression du tarif de 10% sur le bois traité d'épinette, de pin et de sapin. Il mettra l'accent sur l'importance d'établir des normes de contrôles de contre-plaqué de bois tendre pour le Japon.

"Evidemment, il reste un problème bilatéral de vive préoccupation, et c'est le niveau élevé des exportations d'automobiles japonaises vers le Canada, conjugué aux achats peu nombreux de pièces d'automobiles canadiennes par les Japonais," de dire M. Lumley. Il a ajouté que le Japon doit comprendre la situation difficile de l'industrie automobile canadienne et les pressions qui s'ensuivent."

"Cela a amené plusieurs Canadiens à exiger que des mesures de restrictions soient prises eu égard aux importations de véhicules japonais," a poursuivi M. Lumley. Celui-ci discutera de la période postérieure à mars 1982, alors que les présentes mesures de prévision japonaises doivent prendre fin, et il soulèvera avec son homologue japonais la question d'un contenu canadien plus élevé dans les véhicules japonais.

Dans ses rencontres avec les constructeurs d'automobiles japonais, le Ministre essaiera de les convaincre des avantages à fabriquer leurs produits au Canada.

En plus des questions bilatérales, le Ministre poursuivra les discussions amorcées à Key Biscayne avec le ministre Abe sur les questions multilatérales reliées au contrôle des mesures protectionnistes et au rôle clé que le Japon peut jouer pour ce qui est de maintenir un contexte favorable à des relations commerciales ouvertes. "Le contexte du commerce international a beaucoup d'importance pour nos deux pays qui dépendent beaucoup des échanges commerciaux internationaux," de dire M. Lumley.

Dans la même ligne de pensée, M. Lumley compte discuter de la prochaine réunion du GATT, à Genève, où il sera important d'insister sur le fait que cet accord est un instrument viable de contrôle du commerce international dans tous ses aspects.